



■ AVIS À PUBLIER AU BOAMP ET AU JOUE N° 18-152454

Mercredi 31 Octobre 2018

Date d'envoi au service éditeur : 31/10/2018

Avis de marché

Directive 2014/24/UE

> Voir l'annonce sous sa forme originale



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
 Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
 En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
 > [Contact client](#)

J02 Avis de Marché appel d'offre standard Dir24

Département(s) de publication : 93, 75, 92, 94

Annonce No 18-152454

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville d'Aubervilliers, 72, rue Henri barbusse, Point(s) de contact : Eric DALED, 93300, aubervilliers, F, Téléphone : (+33) 1 48 39 52 40, Courriel : dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr, Fax : (+33) 01 48 39 51 85, Code NUTS : FR106

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.aubervilliers.fr>Adresse du profil acheteur : <http://www.maximilien.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.maximilien.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) **Intitulé** : Maintenance des photocopieurs de la ville et des écoles pour les années 2019 à 2022

Numéro de référence : DACP04-18

II.1.2) **Code CPV principal** :

Descripteur principal : 50314000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) **Type de marché**

Services

II.1.4) **Description succincte** : Le présent accord-cadre concerne la maintenance préventive et corrective de l'ensemble des photocopieurs de la ville et des écoles. La liste des équipements du parc actuel est annexée au présent document. Elle pourra être modifiée en fonction des besoins de service (mise au rebut ou introduction de nouveaux photocopieurs dont le contrat de maintenance sera échu).

II.1.5) **Valeur totale estimée** :

Valeur hors TVA : euros

II.1.6) **Information sur les lots** :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Maintenance

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) **Intitulé** :

Lot n° :

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 50314000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) **Lieu d'exécution**

Code NUTS : FR106

Lieu principal d'exécution : Ville d'Aubervilliers

II.2.4) **Description des prestations** : Le détail des prestations figure au Cahier des Clauses Particulières (CCP). L'accord-cadre fera l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016: Montant minimum : 10 000 euros - Montant maximum : 70 000 euros. La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée de l'accord-cadre, que sur le montant minimum annuel de ce dernier. Le montant maximum fixé à l'accord-cadre ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

II.2.5) **Critères d'attribution**

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) **Valeur estimée**

Valeur hors TVA : euros

II.2.7) **Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019. Il sera renouvelé par reconduction expresse par période successive d'un an, trois fois au maximum. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2022.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Mots descripteurs : Maintenance

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions : Le formulaire DC1 " Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses cotraitants " dûment complété, daté et signé en original ; - Le formulaire DC2 " Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement " dûment complété ; Ou - Le formulaire DUME - Le cas échéant, une copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire, l'autorisant à poursuivre son activité dans la période d'exécution de l'accord-cadre.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection : Les candidats devront également fournir : - Une liste des principales références concernant des prestations similaires à l'objet du présent accord-cadre, effectuées au cours des trois dernières années (en mentionnant la nature et le montant de ces prestations) ; - Une description des moyens humains et de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens de son entreprise ;

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

Une visite du parc du matériel est rendue obligatoire par le pouvoir adjudicateur, dans le cadre du présent accord-cadre, afin de permettre aux candidats de prendre connaissance des locaux, lieu d'installation du matériel. Pour ce faire, les candidats doivent prendre rendez-vous avec M. Patrick Thomas DADY, responsable du service Achats, joignable au 01 48 39 52 27. Les visites se dérouleront : - Le mardi 13 novembre 2018 entre 9 heures et 11heures Ou - Le jeudi 15 novembre 2018 entre 9 heures et 11heures

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif "Marché public simplifié" sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

3 décembre 2018 - 16:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 4 (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 3 décembre 2018 - 16:01

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les candidatures seront appréciées selon les modalités définies aux articles 4.1 et 8.1 du règlement de consultation (R.C). L'offre devra obligatoirement comporter les documents suivants (cf. Détail à l'article 4.2 du R.C) : - l'Acte d'engagement (A.E.), dûment complété, tamponné, daté et signé, sans aucune modification ni réserve ; - une note méthodologique sur la base du cadre fourni ; - une note environnementale sur la base du cadre fourni ; - l'Attestation de visite remis lors de la visite, dûment complétée, datée et signée ; - un RIB. L'Absence et/ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus aura pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article 59.ii du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, pris sur le fondement de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Montreuil (France), 7 rue Catherine PUIG, 93100, Montreuil, F, Téléphone : (+33) 1 49 20 20 98, Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de l'accord-cadre seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable. Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent accord-cadre pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification. Référé pré contractuel : Recours possible jusqu'à la signature de l'accord-cadre.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

31 octobre 2018

Eléments de facturation :

Numéro d'engagement juridique : **18101#0004**

Classe de profil : Commune

Siret : 21930001900011

Libellé de la facture : Ville d'Aubervilliers * 2, rue de la commune de Paris, F-93308 Aubervilliers Cedex.

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 3 décembre 2018

Objet de l'avis : maintenance des photocopieurs de la ville et des écoles pour les années 2019 à 2022

Nom de l'organisme : Ville d'Aubervilliers

Critères sociaux ou environnementaux : Environnementaux 



CONS3615750



> Informations légales